

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 6 AOÛT 2019**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 6 août 2019.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20190806/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20190806/access.html>

Le 6 août 2019, à 10h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,

Ne sont ni présents ni représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion

- travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Refonte de l'architecture de FPRT (*Frogans Player RunTime*),
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité de ses membres présents ou représentés les décisions suivantes.

REFONTE DE L'ARCHITECTURE DE FPRT (*FROGANS PLAYER RUNTIME*)

Vincent LE GUEN, Chef de Projet Développement Logiciel, présente l'état d'avancement du développement de Frogans Player, le logiciel gratuit utilisé par les utilisateurs finaux pour naviguer sur les sites Frogans. Il présente notamment le projet de refonte de l'architecture de FPRT (*Frogans Player RunTime*), une bibliothèque logicielle interne commune à toutes les plateformes pour lesquelles Frogans Player est disponible.

Le Conseil d'administration prend acte du périmètre de cette refonte et de son intérêt pour la stabilité et l'évolutivité de Frogans Player. Le Conseil d'administration prend également acte de la qualité du travail réalisé pour la première phase de cette refonte, ainsi que de la planification des phases suivantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 12h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864